



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-neuvième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Lundi 12 juillet 1965

à 10 h 45

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

Page

Points 2, 3, 4, 5 et 35 de l'ordre du jour:

Décennie des Nations Unies pour le développement

Tendances économiques mondiales

Examen général du développement, de la coordination et de la concentration de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme

Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil
Programme de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme

Débat général (suite) 115

Président: M. A. MATSUI (Japon).

Présents:

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session: Danemark, Ghana, Inde, Iran, Madagascar, Mexique, République arabe unie, République-Unie de Tanzanie.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Australie, Chine, Grèce, Israël, Italie, Philippines, Suède.

Les observateurs des Etats non membres suivants: République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation mondiale de la santé, Organisation météorologique mondiale.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINTS 2, 3, 4, 5 et 35 DE L'ORDRE DU JOUR

Décennie des Nations Unies pour le développement (E/4033, E/4068, E/4071)

Tendances économiques mondiales (E/4046 et Add.1 à 6, E/4047 et Add.1 à 3, E/4059; E/ECE/572; E/L.1076, E/L.1079/Rev.1)

Examen général du développement, de la coordination et de la concentration de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme (E/3991, E/4022, E/4027, E/4029, E/4030, E/4034, E/4035, E/4036, E/4037 et Add.1, E/4039, E/4041 et Add.1, E/4044 et Add.1 et 2, E/4050, E/4062 et Add.1, E/4076)

Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil (E/4040, E/4052 et Add.1 à 3)

Programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme (E/4070)

DÉBAT GÉNÉRAL (suite)

1. M. RAE (Canada) constate que, dans sa première déclaration devant le Conseil, à la 1369^e séance, le Secrétaire général a dégagé certains des problèmes à résoudre pendant la deuxième moitié de la Décennie du développement et que, dans sa seconde déclaration, à la 1373^e séance, il a fait diverses propositions très pratiques et très utiles à l'effet d'accroître l'efficacité des efforts déployés par le Conseil pour résoudre ces problèmes. La première déclaration était claire et simple. En effet, la misère, la maladie et l'ignorance sont des réalités trop manifestes dans maintes régions du monde, et les besoins urgents d'assistance ne sont que trop évidents.

2. Dans sa recherche de solutions possibles, le Conseil se trouve devant un foisonnement parfois déroutant de théories et de pratiques, d'exigences et de priorités. La délégation canadienne a déjà eu l'occasion de souligner combien l'expérience prouve que le processus de développement met en jeu un système compliqué d'efforts interdépendants, dans lequel il faut veiller à éviter les lacunes et les effets pernicioeux. D'après les rapports des institutions spécialisées et autres organismes qui ont été créés, et d'après les contacts qu'ils ont avec leurs représentants, les gouvernements se rendent compte que ces organismes font de grands efforts et apportent une contribution utile au développement de l'humanité. Rien n'indique, en vérité, que le processus de création de ces organismes se soit arrêté, comme le prouve l'établissement, l'année précédente, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. De plus, les institutions existantes ont été développées et modifiées de façon à être mieux équipées pour aborder efficacement les problèmes posés par le développement.

3. Ce processus n'a fait que rendre plus nécessaire la coordination; la réalité de ce que le Secrétaire général a

appelé l'interdépendance fondamentale des activités des organisations des Nations Unies apparaît de plus en plus clairement. C'est pourquoi M. Rae a entendu avec satisfaction les chefs des secrétariats de plusieurs institutions spécialisées faire le point de leurs activités actuelles en ce sens et le Secrétaire général donner l'assurance que les diverses organisations des Nations Unies coordonnent étroitement leurs efforts grâce à des arrangements innombrables et complexes. Néanmoins, il importe encore de suivre de près les activités de coordination du Conseil afin de veiller à ce que les efforts de collaboration soient à la mesure de l'expansion et de l'évolution des institutions qui dépendent de lui.

4. M. Rae attend avec intérêt de prendre connaissance des rapports qui rendront compte des nouvelles mesures de coordination prises à la suite de l'expansion proposée du Programme alimentaire mondial et de la création de la Conférence sur le commerce et le développement, et notamment des renseignements détaillés qui seront fournis sur les résultats des réunions auxquelles participeront les chefs des secrétariats des institutions spécialisées intéressées, le Directeur général du GATT et le Secrétaire général de la Conférence, concernant la collaboration dans le domaine extrêmement important du commerce. De même, les nouvelles initiatives que la BIRD et les organisations qui lui sont reliées ont prises dans le domaine de l'éducation et dans celui de l'agriculture en collaboration avec l'UNESCO et la FAO exigeront l'adoption de mesures de coordination de plus en plus efficaces. Il faut espérer une intensification rapide des activités du Centre de développement industriel, idée que la délégation canadienne a appuyée lors de la cinquième session du Comité du développement industriel et qui exigera elle aussi de nouvelles mesures de collaboration, en raison du grand nombre d'organisations appelées à intervenir et des aspects multiples de l'industrialisation. Il faudra également étudier attentivement les activités de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies, qui a été créé récemment, afin de déterminer comment on pourra les coordonner le plus efficacement possible avec celles qui sont déjà entreprises dans des domaines connexes.

5. Le CAC est certainement appelé à jouer un rôle de plus en plus important. Dans son rapport sur la réunion entre le CAC et le Bureau du Conseil (E/4090), le Président du Conseil a souligné combien de tels contacts sont utiles. L'utilité de réunions de ce genre n'est plus à prouver et il faudrait en élargir la portée. A la dernière session du Comité spécial de coordination du Conseil, la délégation canadienne a appuyé l'idée qu'il était temps de renforcer les activités du CAC en augmentant l'effectif de son secrétariat. Le caractère d'urgence et l'importance vitale de l'action des Nations Unies dans les domaines économique et social exigent qu'on ne ménage aucun effort pour permettre au CAC d'harmoniser au mieux les activités du Conseil et de tous les organes qui lui font rapport. M. Rae propose qu'on donne au Comité spécial de coordination du Conseil des renseignements sur l'effectif actuel du secrétariat du CAC et sur les domaines dans lesquels il a le besoin le plus urgent de renfort.

6. M. Rae se félicite des relations plus étroites qui existent entre le CAC, le Président du Comité consultatif

pour les questions administratives et budgétaires et les hauts fonctionnaires chargés des questions financières dans les institutions spécialisées. Il a pris connaissance avec satisfaction des propositions contenues dans le rapport du CAC sur la préparation, tous les ans, d'un document unique contenant des renseignements systématiques sur les dépenses totales engagées au titre des programmes de l'ONU et des institutions spécialisées (E/4029, par. 85). Il reviendra sur cette question lorsque le Comité de coordination examinera le point 35 de l'ordre du jour.

7. Comme elle l'a déjà déclaré, la délégation canadienne est persuadée que le Conseil a seul la compétence et l'autorité nécessaires pour répartir les activités de développement entre toutes les organisations des Nations Unies (dont l'ONU elle-même n'est pas la moindre), voir où sont les lacunes et diriger une offensive concertée sur les problèmes du développement. Pour s'acquitter de cette tâche, le Conseil devra d'abord faire le point de ses propres possibilités, s'assurer qu'il est outillé pour concentrer ses efforts sur la fixation d'ordres de priorité et sur la mesure des résultats et l'évaluation des réalisations. Le représentant du Canada attend avec intérêt les rapports qu'établiront à ce sujet les premières équipes qui sont actuellement à l'œuvre, étant donné surtout que la question de l'évaluation avait été un peu négligée jusqu'à présent. Le travail de défrichage qu'elles font sera extrêmement utile à ceux qui viendront après elles. Jugeant le moment venu d'examiner s'il conviendrait d'organiser les travaux d'évaluation sur une base plus permanente que le Conseil ne l'avait envisagé dans sa résolution 1043 (XXXVII), la délégation canadienne se félicite d'avoir entendu le Secrétaire général émettre l'avis que l'évaluation devrait devenir progressivement une des activités normales de fonctionnement et que la pratique de cette évaluation encouragera les gouvernements à accroître le soutien qu'ils accordent aux programmes. Cependant, cet objectif ne sera atteint que si les évaluations sont aussi honnêtes que possible et ne cherchent pas à dissimuler les échecs qui ont pu se produire. Le Gouvernement canadien ne pourra accroître son soutien qu'à cette condition.

8. D'autres délégations, notamment celle de l'Irak (1375^e séance), ont fait d'intéressantes suggestions en vue d'améliorer les méthodes de travail du Conseil. De l'avis de la délégation canadienne, il est indispensable que les Etats représentés au Conseil soient informés convenablement non seulement des tâches à venir mais encore des travaux en cours. Il faudra que les rapports présentés soient réduits de manière à constituer un ensemble cohérent, assimilable et facile à comprendre. Interprétant l'Article 55 de la Charte et voulant le traduire dans la réalité, le Conseil en est arrivé aujourd'hui à s'occuper d'une telle multiplicité d'institutions et d'organes subsidiaires que ses méthodes de travail seront bientôt périmées. Le représentant du Canada estime que le Conseil devrait examiner à la présente session s'il n'y aurait pas lieu de reviser complètement le calendrier des réunions et des conférences, y compris la périodicité de ses propres sessions et les matières qui y sont examinées. Il devrait également revoir son organigramme afin de pouvoir remplir le rôle de conseil de direction pour toutes les activités de l'ONU en matière de développement et celui de forum international où ces activités sont débattues.

Ainsi, un comité unique du budget et du programme pourrait utilement remplacer le Comité social et le Comité économique actuels. Il faudrait également prendre des mesures pour que le Conseil soit aussi bien renseigné que possible et pour cela veiller à ce que les documents préparés à sa demande soient établis et présentés en temps voulu; les retards dans ce domaine sont devenus catastrophiques. Aussi M. Rae accueille-t-il avec faveur les suggestions faites par le Secrétaire du Conseil à la 1364^e séance et la suggestion du Secrétaire général selon laquelle les rapports devraient désormais être préparés de manière à faciliter la tâche des gouvernements lorsqu'ils ont à arrêter de nouvelles politiques et de nouveaux programmes. De brefs résumés et des exposés de conclusions les aideraient aussi.

9. Le Conseil doit en outre utiliser au mieux les ressources existantes et le dispositif actuel. Dans le passé, les institutions spécialisées ont réussi mieux que l'ONU elle-même à présenter de façon satisfaisante leurs programmes de travail et les incidences budgétaires de ces programmes. Comme le Secrétaire général l'a dit, la méthode qui tend à proportionner les ressources financières aux besoins n'a pas donné satisfaction à l'usage, et un écart considérable est apparu entre l'ampleur et la diversité rapidement grandissantes des tâches confiées à l'ONU par des décisions de l'Assemblée générale et du Conseil et les moyens de les exécuter. Le modèle provisoire donné dans le rapport relatif au point 35 de l'ordre du jour (E/4070) pour la présentation annuelle du programme de travail et des ressources budgétaires pourrait aider à surmonter la difficulté. Le représentant du Canada espère que le Comité de coordination du Conseil, lorsqu'il examinera le point 36, aura pu prendre connaissance des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur ce modèle. Le fait de présenter le programme de travail et ses incidences financières de façon concise et méthodique aidera également le Conseil à régler le problème plus important encore des ressources financières, que le Secrétaire général a abordé vers la fin de son deuxième exposé. Au Comité du développement industriel et au Conseil du commerce et du développement, la délégation canadienne a déclaré qu'elle est prête à soutenir par tous les moyens les activités de ces deux organes et qu'elle accepterait de nouvelles augmentations de dépenses si elles étaient de nature à faire réellement progresser le développement économique et social. Il appartient à tous les membres du Conseil de veiller à ce que leurs délégations à l'Assemblée générale soient en mesure d'examiner les questions relatives aux activités du Conseil tant du point de vue de saines considérations financières que du point de vue de l'ordre de priorité des programmes recommandés. L'établissement d'une corrélation plus systématique entre les programmes et les budgets aiderait considérablement à y parvenir.

10. M. Rae ne voudrait pas que l'on vît dans ses observations une critique à l'adresse du Secrétariat; au vrai, s'il n'existe pas de cadre intégrant programme de travail et budget, la faute incombe en partie au Conseil. Le Canada continuera de prendre une grande part aux activités et aux programmes de l'ONU et des institutions qui lui sont rattachées, et au Conseil la délégation canadienne travaillera avec toutes les autres délégations à assurer la

meilleure marche possible de tout le dispositif. M. Rae a insisté sur le rôle que le Conseil doit remplir parce qu'à son avis le Conseil doit être le point de convergence des efforts entrepris pour accélérer le rythme et accroître la valeur des activités que les nombreuses institutions des Nations Unies consacrent au développement. Ceux qui en bénéficieront au premier chef sont les pays qui attendent de ces organisations une aide efficace. La délégation canadienne aura certainement aussi bien des éloges que des critiques constructives à présenter et elle tient à être informée des échecs aussi bien que des succès. Loin de vouloir des économies à tout prix, elle espère plutôt que, grâce à un effort plus tendu, on disposera de ressources accrues pour les domaines qui en ont le plus urgent besoin. Elle essaiera de remplir son rôle, en même temps que les autres délégations, pour veiller à ce que les efforts de la communauté des nations aient le maximum d'efficacité.

11. M. KAKITSUBO (Japon) s'associe aux orateurs qui ont exprimé leurs remerciements sincères au Secrétaire général pour les exposés riches de substance qu'il a faits devant le Conseil.

12. En 1964, la nouvelle expansion de l'économie mondiale, due à l'accroissement de la production dans les pays industrialisés, a fait progresser de 11% les exportations globales et de 8% les exportations en provenance des pays en voie de développement, ce qui a eu pour effet d'améliorer quelque peu la balance des paiements de ces pays. Toutefois, le rythme de l'expansion économique s'est ralenti au deuxième semestre dans les pays occidentaux et au Japon, par suite de mesures de restrictions financières, et l'accroissement des exportations des pays en voie de développement a marqué un arrêt en raison du fléchissement des prix de certains produits primaires; d'autre part, la balance des paiements défavorable des pays à monnaie de réserve a conduit les Etats-Unis d'Amérique à suivre une politique de défense du dollar, cependant que le Royaume-Uni devait faire face à la crise de la livre sterling. Néanmoins, les progrès réguliers de l'économie mondiale sont mis en évidence par l'essor du commerce entre les pays industriels, par l'amélioration de la situation des pays en voie de développement en matière de devises, du fait de l'accroissement de leurs exportations de matières premières, et par l'expansion continue du commerce entre l'Est et l'Ouest.

13. Les restrictions financières appliquées par les pays occidentaux et le Japon, jointes à la stagnation des exportations des pays en voie de développement, risquent de ralentir le rythme d'expansion en 1965, bien qu'on puisse déceler des signes encourageants, comme l'établissement en tant qu'organe permanent de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les progrès réalisés au GATT en ce qui concerne les négociations relatives à la réduction générale des tarifs douaniers.

14. L'activité économique du Japon s'est intensifiée notablement en 1964. Ce pays, dont la balance des paiements était déficitaire en 1963, est entré dans une phase d'ajustement avec la mise en œuvre d'une série de mesures monétaires d'austérité qui ont été prises à la fin de 1963 et au début de 1964. Néanmoins, le taux d'expansion est resté élevé, surtout en raison de l'accroissement de la

demande dû à la progression des exportations et au niveau élevé de l'investissement. Malgré le fléchissement du taux d'accroissement de la production minière et manufacturière, par exemple au deuxième semestre de 1964, le taux d'expansion pour l'exercice 1964 a été supérieur de 14 % à celui de l'exercice précédent, et l'on prévoit que le produit national brut accusera une augmentation de 9,4 %.

15. Les exportations ont progressé grâce à la prospérité économique mondiale, à la campagne en faveur de l'exportation et au renforcement de la position concurrentielle du Japon, notamment dans l'industrie lourde et l'industrie chimique; cette progression a dépassé celle des importations, imputable au maintien de la production minière et manufacturière à un niveau élevé. Aussi, malgré la position défavorable de la balance des invisibles, la balance générale des paiements du Japon, y compris les opérations en capital, a été favorable pour l'exercice 1964.

16. Les prix de gros sont demeurés stables par suite de la politique de restrictions financières, tandis que les prix à la consommation, en particulier les tarifs des services, n'ont cessé de monter. D'autre part, certains symptômes de récession sont apparus, comme le marasme prolongé sur le marché des valeurs, le resserrement des marges bénéficiaires et l'augmentation du nombre des faillites de petites entreprises. Ces symptômes contrastent avec la situation d'ensemble, qui fait ressortir les progrès lents mais réguliers du processus d'ajustement. Avec l'amélioration de la balance des paiements, les effets de la politique d'austérité monétaire se sont fait sentir peu à peu dans le niveau de l'activité économique, et des dispositions ont été prises au début de l'année en vue d'abaisser le taux officiel d'escompte de la Banque du Japon, mesure qui joue un rôle régulateur beaucoup plus efficace au Japon que dans beaucoup d'autres pays avancés où les sociétés ont bien moins recours au crédit bancaire.

17. Le Japon a franchi une nouvelle étape dans sa politique commerciale de la « porte ouverte » en souscrivant aux obligations découlant de l'article VIII de l'Accord relatif au FMI et en devenant membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Pays industriellement avancé, le Japon est déterminé à assurer l'expansion de son économie par une politique de libre-échange. D'autres faits plus récents et encourageants sont l'établissement de la Conférence sur le commerce et le développement en tant qu'organe permanent, les négociations Kennedy sur les tarifs douaniers au sein du GATT et les changements intervenus dans le monde en matière monétaire.

18. Sur le plan intérieur, l'économie japonaise connaît une croissance rapide depuis quelques années; certains secteurs doivent encore être modernisés et l'on constate aussi entre certains des déséquilibres qui devront être corrigés en cours de croissance. Le Japon veut assurer à son économie la stabilité dans l'expansion par le maintien de l'équilibre des paiements internationaux, la stabilisation des prix à la consommation, la modernisation de certains secteurs à faible productivité comme l'agriculture et la petite industrie, ainsi que par le renforcement de l'infrastructure (habitation, aménagement du milieu et développement zonal).

19. Si ces mesures sont couronnées de succès, le produit national brut pour l'exercice 1965 devrait atteindre 78 milliards de dollars, soit un accroissement en volume de 7,5 % par rapport à l'exercice précédent. A cette fin, le Japon doit accélérer l'expansion de son commerce et maintenir sa balance des paiements dans une position favorable. La délégation japonaise a la ferme conviction que le meilleur moyen de développer le commerce mondial est de s'en tenir au principe d'un commerce fondé sur le libre-échange, la non-discrimination, la compréhension mutuelle et la bonne volonté. C'est pourquoi M. Kakitubo espère que l'élimination progressive des restrictions discriminatoires à l'importation se poursuivra et que les négociations sur l'abaissement linéaire des droits de douane qui se déroulent au sein du GATT auront une heureuse issue.

20. Par sa résolution 1710 (XVI), l'Assemblée générale a fixé comme objectif de la Décennie du développement que le revenu national global des pays en voie de développement atteigne un taux minimum de croissance annuel de 5 % grâce aux efforts conjugués des pays en voie de développement et des pays développés. A ces derniers, il a été demandé de porter aussi tôt que possible à environ 1 % du total de leurs revenus nationaux le courant de l'assistance et des capitaux qu'ils fournissent. Ce programme était fondé sur la conviction de plus en plus fermement établie que la paix et la prospérité sont indivisibles. Il était bon qu'au milieu de la Décennie le Secrétaire général dresse un bilan et s'efforce de déterminer les problèmes rencontrés et l'ordre de priorité à suivre pour l'avenir. Selon ce rapport (E/4071) tous les pays intéressés doivent redoubler d'efforts: en effet, le taux d'accroissement du produit intérieur brut des pays en voie de développement est tombé de 4,5 % en 1955-1960 à 4 % en 1960-1963, alors que pour les pays développés il est passé de 3,4 % à 4,4 % pour les mêmes périodes. En 1964, l'ensemble des pays développés et des pays en voie de développement ont atteint un taux de croissance moyen d'environ 5 %, ce qui est l'objectif même de la Décennie. D'autre part, le taux annuel de croissance démographique est passé de 2,3 % à 2,5 % au cours de la période 1955-1960 dans les pays en voie de développement, tandis que dans les pays développés il est resté de 1,3 %. Aussi l'écart entre les deux groupes de pays quant au revenu par habitant s'est-il élargi depuis 1960: entre 1960 et 1962, le revenu par habitant a augmenté de près de 100 dollars dans les pays développés contre 5 dollars dans les pays en voie de développement.

21. En ce qui concerne l'objectif de 1 % assigné à l'aide annuelle, le courant d'assistance a augmenté au début des années soixante par rapport à ce qu'il était dans la seconde moitié de la décennie précédente; toutefois, il est resté à peu près stationnaire ces dernières années. Il n'y a pas lieu de s'abandonner au pessimisme à ce stade initial de la Décennie, mais les deux groupes de pays doivent conjuguer leurs efforts et œuvrer sans relâche pour atteindre les objectifs dans les années qui viennent.

22. Il est réconfortant de voir que de nombreux pays en voie de développement en sont venus à planifier leur développement économique et que les méthodes de

planification sont constamment perfectionnées. Il y a également tout lieu d'être satisfait de ce que l'*Etude sur l'économie mondiale, 1964*, traite spécialement de la planification et des projections économiques. Sans vouloir sous-estimer la nécessité d'une aide étrangère accrue, la délégation japonaise tient à souligner qu'il importe, en élaborant et en exécutant les plans de développement, d'intensifier les efforts en vue de mobiliser les capitaux intérieurs, de mettre l'accent voulu sur le développement de l'agriculture, qui demeure la base de la plupart des économies en voie de développement, et de coordonner l'expansion industrielle des pays intéressés à l'échelon régional ou sous-régional.

23. D'autre part, il est encourageant de voir que l'on se préoccupe de plus en plus de régler la croissance démographique afin d'élever le niveau de vie. Le Directeur général de la FAO (1370^e séance) a décrit le sombre tableau qu'offrent les régions en voie de développement, en particulier en Asie, où la production agricole reste stationnaire tandis que la population s'accroît rapidement.

24. Immédiatement après la guerre, le Japon a jugé nécessaire d'introduire la planification de la famille; de ce fait, le taux de natalité, qui atteignait 34 pour mille en 1947, est tombé à 17 pour mille en 1957. Compte tenu du recul marqué du taux de mortalité, le taux annuel d'accroissement naturel de la population est tombé à 1 % ou au-dessous en 1957, et est demeuré à ce niveau. Du fait de sa croissance économique rapide, le Japon souffre aujourd'hui d'une pénurie de main-d'œuvre sans précédent. Néanmoins, il ne fait aucun doute que dans la région de la CEAE0 en général, où la population croît plus vite que les approvisionnements en denrées alimentaires, ce qui contrecarre les plans de développement économique, la planification de la famille est une nécessité urgente.

25. Si l'on considère que les pays en voie de développement sont largement tributaires de la production et de l'exportation de produits primaires, il est à noter que le Japon leur offre un marché vaste et en expansion. Ses achats de produits de l'agriculture et de la pêche aux pays en voie de développement ont progressé de 70 % de 1958 à 1963. En 1964, ses importations totales ont dépassé de 20 % le niveau de 1963; sa part des importations totales dans le monde, non compris les pays à économie planifiée, est passée de 2,8 % en 1955 à 5 % en 1964. Pour faciliter le développement économique des pays en voie de développement, le Japon a donné son accord de principe à la réduction ou à la suppression des barrières commerciales élevées contre les produits qui sont d'un intérêt particulier pour ces pays, et il a appuyé la résolution qui recommande le transfert annuel de 1 % du revenu national des pays développés aux pays en voie de développement. Bien que, sur la base du revenu par habitant, le Japon soit le plus pauvre des pays dits développés, il fera tout ce qui est en son pouvoir pour accroître ses importations en provenance des pays en voie de développement et pour apporter à ceux-ci une aide économique et technique.

26. En ce qui concerne la proposition faite par le Royaume-Uni à la 1369^e séance, tendant à créer un nouveau fonds volontaire pour le développement indus-

triel, M. Kakitsubo est favorable à l'idée d'élargir et de renforcer le Centre de développement industriel, mais il estime que les tâches que le Royaume-Uni envisage de confier au nouveau fonds pourraient être accomplies tout aussi bien dans le cadre du nouveau programme des Nations Unies pour le développement, sans qu'il y ait prolifération d'organes dans l'appareil existant.

27. Les tâches du Conseil sur le plan économique et social et dans le domaine des droits de l'homme appellent une action concertée de tous les organes du système des Nations Unies. Dans la seconde moitié de la Décennie du développement, le Conseil aura un rôle capital à jouer en tant qu'organe de coordination. C'est pourquoi le représentant du Japon se félicite d'avoir appris, par le rapport du Président, qu'un échange de vues fructueux avait eu lieu entre les membres du CAC, le Bureau du Conseil et le Président du Comité de coordination du Conseil; il a d'autre part été satisfait d'apprendre que le GATT est prêt à avoir des contacts plus étroits avec l'ONU et les institutions qui lui sont rattachées. Il espère que d'autres réunions de ce genre auront lieu à l'avenir et il souscrit à l'idée émise par le CAC, à savoir que celui-ci pourrait aider le Conseil en lui communiquant des renseignements sur les dépenses des diverses organisations sous la forme d'un document du CAC conçu spécialement pour permettre de mieux comparer leurs budgets respectifs. M. Kakitsubo note avec satisfaction que la méthode consistant à associer le programme et le budget gagne du terrain parmi tous les intéressés, et qu'il y a une collaboration plus étroite entre le Comité spécial de coordination et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ainsi qu'entre celui-ci et le CAC.

28. Enfin, la délégation japonaise approuve sans réserve les méthodes suggérées par le Secrétaire général pour rendre le travail du Conseil plus productif.

29. M. HAJEK (Tchécoslovaquie) constate que les documents dont le Conseil est saisi ont essentiellement pour thème l'écart croissant entre les ressources des nations complètement modernisées et celles de leurs voisins qui sont encore en voie de développement; cet écart laisse environ les deux tiers de l'humanité dans le dénuement et fait des sociétés développées une élite privilégiée. On s'attendait que cet écart diminue grâce à l'accélération du rythme d'expansion économique des pays en voie de développement, mais c'est précisément le contraire qui s'est produit. Certains ont tendance à simplifier exagérément la question en insistant sur les différences entre le nord et le sud; mais cette façon de voir ne tient compte ni de l'influence déterminante que la concurrence entre système socialiste et économie de marché exerce sur l'expansion économique des pays en voie de développement, ni des conséquences économiques et sociales du colonialisme. Un fait mérite d'être noté: le taux annuel moyen d'accroissement du produit national brut dans les pays en voie de développement a récemment atteint 4,5 % environ, alors que pendant l'époque de stagnation qu'a été celle du colonialisme il n'était évalué qu'à 1,8 %. Calculée par habitant, l'augmentation a dépassé 2 %, alors qu'elle n'était que de 0,2 % sous le régime colonial. L'ONU et les institutions spécialisées doivent prendre des mesures concertées pour remédier

aux conséquences économiques et sociales du colonialisme dans les pays en voie de développement. Fidèle à sa politique traditionnelle, la Tchécoslovaquie collaborera sans réserve à tous les efforts déployés en ce sens.

30. Pour diverses raisons d'ordre historique, les pays socialistes eux-mêmes se trouvaient à des niveaux de développement économique différents lorsqu'ils se sont engagés sur la voie du développement socialiste. En URSS, par exemple, certaines républiques d'Asie centrale étaient initialement au niveau auquel se trouvent aujourd'hui plusieurs pays en voie de développement. La nécessité de combler les différences entre les niveaux de développement économique des divers pays socialistes a pris une importance particulière après le triomphe de la révolution socialiste dans la République populaire de Chine et dans d'autres pays d'Extrême-Orient. Si l'on considère les tendances du développement économique dans l'ensemble des pays socialistes, on peut raisonnablement affirmer que l'écart entre ceux qui, du point de vue économique, ont le plus progressé et ceux qui sont le moins développés, ne cesse de se réduire, malgré certaines difficultés et les fluctuations qui peuvent parfois se produire. Les pays socialistes sont depuis quelque temps en mesure d'exploiter leurs propres ressources, et ils ont fait des progrès considérables. On s'attend que l'élimination du subjectivisme dans les politiques économiques et une meilleure compréhension des besoins et des possibilités d'une économie socialiste se traduisent par une accélération du développement économique. C'est pourquoi M. Hajek se félicite de voir que plusieurs pays en voie de développement mettent en pratique les méthodes qui ont été utilisées avec succès pour l'industrialisation des pays socialistes, notamment la planification par l'Etat et le renforcement du rôle du secteur public dans l'exploitation des ressources nationales.

31. A titre d'exemple d'un pays en voie de développement qui est parvenu à surmonter les conséquences du colonialisme, on peut citer la République démocratique populaire de Corée, où l'accroissement annuel moyen de la production a, selon les évaluations, atteint 18 % pendant les années 1961-1964, la production industrielle ayant augmenté annuellement de 36,6 % pendant la période 1956-1959. Dans ses efforts pour résoudre les problèmes du progrès économique des pays en voie de développement, l'ONU pourrait tirer un grand profit de l'expérience des pays socialistes. Il est déplorable que, pour des raisons idéologiques et à cause de la politique à courte vue d'une grande puissance, l'ONU ait été empêchée de donner à la République populaire de Chine la place qui lui revient légitimement dans l'Organisation et d'admettre certains pays socialistes à participer aux travaux des commissions économiques régionales. Le représentant des Etats-Unis aurait dû songer à cette situation lorsqu'il a déploré l'existence d'une fâcheuse tendance à soulever des questions idéologiques au sein des organes économiques et techniques de l'ONU. Il faut bien constater d'ailleurs que, dans le cas de certains pays divisés, c'est la partie capitaliste du pays et non la partie socialiste qui a été admise à coopérer avec les commissions économiques régionales de l'ONU et d'autres organismes techniques.

32. Les transformations qui se produisent dans les systèmes de planification et de gestion économiques des

pays socialistes sont analysées de façon judicieuse et objective dans l'*Etude sur l'économie mondiale, 1964*. En Tchécoslovaquie, on a choisi un certain nombre d'entreprises pour y expérimenter de nouvelles méthodes de gestion économique. Le nouveau système sera progressivement appliqué à l'échelon national à partir de 1966. On a jusqu'ici obtenu de bons résultats, qui augurent bien du succès final de ces innovations. M. Hajek espère qu'il sera possible de communiquer les résultats du nouveau système au groupe d'experts de la planification dont le Secrétaire général a proposé la création (voir E/4071, par. 45).

33. L'examen et la réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil sont devenus une nécessité impérieuse surtout depuis l'institution de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en tant qu'organe permanent. Il ne devrait pas être particulièrement difficile d'aménager convenablement les relations entre le Conseil et la Conférence. Il faut avant tout se pénétrer de deux réalités: d'une part, les questions du commerce, aussi importantes qu'elles puissent être, ne constituent qu'un aspect du développement économique et, d'autre part, c'est à la Conférence et à son Conseil du commerce et du développement qu'il appartient de traiter et de coordonner toutes les questions intéressant les échanges, ainsi que le commerce dans ses rapports avec le développement économique. Il ne faut pas oublier que la Conférence sur le commerce et le développement, organe de l'Assemblée générale, ne représente qu'une solution provisoire jusqu'à la création d'une organisation autonome qui s'occupera de tous les problèmes du commerce et prendra la forme d'une institution spécialisée des Nations Unies.

34. En examinant et en réévaluant son rôle et ses fonctions, le Conseil doit avant tout s'efforcer d'augmenter son efficacité en tant qu'instrument principal de la coopération et du développement dans les domaines économique et social. M. Hajek ne pense pas que l'on puisse apporter des modifications profondes aux trois fonctions principales définies dans le troisième rapport du Comité spécial de coordination (E/4068, par. 4), mais il sera indispensable de procéder à une étude de fond du rôle du Conseil, de sa structure organique et de ses méthodes de travail, et de proposer les améliorations qui s'imposent. Des réformes devraient permettre au Conseil de s'adapter de façon dynamique à l'évolution des besoins. Si l'on pouvait aboutir à ce résultat, le Conseil cesserait de se consacrer principalement à l'examen des activités passées pour se tourner vers les programmes de travail futurs des organismes des Nations Unies afin de coordonner leur activité, de fixer l'ordre de priorité et de définir des principes directeurs dans le domaine économique et dans le domaine social. Si l'on veut perfectionner et renforcer la fonction de planification du Conseil, il faudra améliorer ses méthodes. Le Conseil, auquel il appartient de fixer des politiques, ne devrait pas se laisser submerger par une volumineuse documentation de caractère purement technique; il devrait se concentrer sur les questions qui appellent des décisions de principe importantes. Les modalités d'application de ces décisions pourraient être laissées aux organes appropriés, commissions et groupes de travail. En outre, le Conseil doit clairement affirmer ses prérogatives en matière de coordination et ne rien en

céder au CAC. La coopération avec ce dernier est souhaitable, certes, et il importe de la développer encore, à condition qu'elle soit strictement maintenue dans les limites statutaires. A cet égard, la délégation tchécoslovaque étudiera soigneusement les propositions constructives du représentant de l'Irak.

35. Le Conseil doit délimiter les domaines essentiels pour le développement économique et social et concentrer sur eux des ressources et des moyens importants. Il faudrait étudier avec un soin particulier les sujets suivants: développement industriel, élimination des conséquences économiques et sociales du colonialisme, formation de cadres nationaux, questions sociales et droits de l'homme, planification dans le secteur public, réformes agraires démocratiques, conséquences économiques et sociales du désarmement, mesures propres à augmenter l'efficacité des programmes de coopération technique des Nations Unies, protection de la souveraineté nationale sur les ressources naturelles. Les questions sociales et les aspects sociaux des diverses mesures économiques tiennent une grande place dans l'idée que le Gouvernement tchécoslovaque se fait des activités du Conseil. Il attache trop d'importance aux facteurs humains dans le développement économique et dans les mesures prises en faveur de ce développement pour ne pas être opposé à toute interprétation du rôle du Conseil qui séparerait complètement les questions sociales des problèmes économiques et relèguerait celles-là au second plan.

36. Examiner et réévaluer le rôle et les fonctions du Conseil ne sera pas une tâche aisée et prendra nécessairement un certain temps. Outre que le rôle et les fonctions de la Conférence sur le commerce et le développement et de son Conseil n'ont pas encore trouvé leur forme définitive, il est indispensable de tenir compte des modifications imminentes de la composition du Conseil économique et social lui-même. Certes, on ne saurait douter de l'utilité de la discussion qui se déroule au Conseil, mais celle-ci n'est qu'un préliminaire puisque c'est à l'Assemblée générale qu'il appartiendra de prendre une décision définitive.

37. Les Etats Membres ne pourront sauver l'ONU et assurer le bon fonctionnement de tous ses organes, y compris le Conseil économique et social, que s'ils insistent pour faire prévaloir une politique de coexistence pacifique fondée sur l'observation stricte des principes et des règles de la Charte. Fidèle à sa politique de coexistence pacifique, les nations ayant des régimes économiques et sociaux différents, le Gouvernement tchécoslovaque continuera, en accord étroit avec les autres pays socialistes et en collaboration amicale avec toutes les nations pacifiques, de travailler pour que le Conseil puisse s'acquitter avec succès des tâches qui lui ont été confiées.

38. M. BOUATTOURA (Algérie) dit que dans son premier exposé le Secrétaire général a souligné avec raison que la coopération internationale constituait un facteur essentiel pour la réalisation des objectifs de développement économique.

39. Actuellement, on comprend mieux que le monde est solidairement responsable du développement, et la situation internationale est caractérisée par une participation accrue des pays en voie de développement à la solution

des problèmes internationaux et par l'adaptation du rôle et des fonctions des organismes anciens ou récents aux exigences de l'heure. Cette tendance se trouve concrétisée dans les débats de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, dans la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, dans les obligations imposées aux Etats Membres par la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale, et elle apparaît aussi dans l'évolution de la situation en ce qui concerne la ratification des amendements à la Charte conformément à la résolution 1991 (XVIII) de l'Assemblée générale.

40. D'après les renseignements dont on dispose, il semble que les progrès accomplis au cours de la Décennie du développement n'ont pas répondu aux attentes. Le taux d'accroissement du produit national brut en Afrique, par exemple, est passé de 4,1 % pendant la période 1955-1960 à 3,5 % en 1960-1962, tandis que la population a augmenté de 49 millions entre 1955 et 1963. Dans le cas de l'Algérie, toutefois, les efforts intensifs qui sont déployés laissent espérer que les objectifs de la politique algérienne de développement seront réalisés. Il ne faut pas oublier cependant que l'application de toute politique de développement est entravée non seulement par des obstacles structureaux ordinaires mais aussi par des obstacles qui sont inhérents aux structures héritées de l'ancien régime colonial et qu'il faut éliminer. Au stade actuel, la modernisation et la rationalisation de l'agriculture exigent que l'on utilise plus efficacement les ressources humaines et que l'on relève les niveaux de la santé publique et de la formation professionnelle, qui sont peu satisfaisants. En outre, on a estimé qu'une augmentation de 4 à 4,5 % de la production agricole serait nécessaire pour atteindre le taux de croissance désiré de 5 %.

41. La part des pays en voie de développement dans les exportations mondiales, qui était de 26 % en 1955, est tombée à 20 % en 1964 et, bien que les exportations de ces pays aient légèrement repris entre 1960 et 1964, le taux général de leur augmentation est encore trop faible. Dans les pays en voie de développement, l'apport net de capitaux en provenance des pays développés est également décevant, et il faut espérer que pendant la deuxième moitié de la Décennie le courant de capitaux correspondra à 1 % du revenu national des pays développés. Il est aussi généralement admis que les ressources affectées à l'industrie demeurent insuffisantes.

42. L'Algérie a pris des mesures tant sur le plan national que sur le plan régional en vue d'encourager l'industrialisation. Sur le plan national, elle a créé un organe chargé d'étudier les projets industriels et les programmes de recherche, et sa politique d'industrialisation repose sur l'exploitation des richesses minérales du pays. Sur le plan régional, l'action de l'Algérie vise à instaurer une coopération sous-régionale et régionale, comme en témoignent l'accord de Kampala, le plan de mise en valeur du bassin du Sénégal et la Conférence de Bamako. En outre, les pays du Maghreb ont créé un Comité consultatif permanent des ministres des affaires économiques, qui a pour tâche, notamment, de coordonner l'activité économique des quatre pays membres. Le Comité consultatif a décidé d'ouvrir un Centre d'études industrielles à Tripoli, qui sera créé avec l'aide du Fonds spécial.

43. Les pays essayent de s'élever au-dessus des intérêts strictement nationaux et de collaborer entre eux en vue de résoudre les problèmes que pose leur développement commun; c'est là une tendance extrêmement encourageante, qui devrait beaucoup contribuer à inciter les pays développés à seconder ces efforts. Depuis qu'elle a accédé à l'indépendance, l'Algérie applique une politique de coopération avec tous les pays, et elle se loue tout particulièrement de la coopération qui s'est établie avec les pays arabes, les pays africains et les pays socialistes.

44. En ce qui concerne les hydrocarbures, l'Algérie voudrait que sa participation soit telle qu'elle favorise au maximum l'effort de développement à tous les stades de la production, du transport et de la commercialisation du pétrole et du gaz extraits dans le pays. C'est dans ce domaine précisément que la France et l'Algérie ont décidé de renforcer leur coopération dans leur intérêt mutuel. Une coopération de ce genre aide à combler le fossé qui, dans certains cas, sépare les pays développés des pays en voie de développement.

45. L'Algérie s'inquiète vivement de l'extension que prend la politique d'*apartheid* dans la République sud-africaine; ce pays continue à défier l'opinion publique mondiale, encouragé par l'entêtement de certains pays qui maintiennent des relations économiques et politiques avec le gouvernement de Prétoria. Aussi, M. Bouattoura espère-t-il que le Conseil appuiera l'appel lancé par le Président du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'*apartheid* du Gouvernement de la République sud-africaine pour que des recommandations appropriées soient adoptées.

46. Le présent débat aidera l'Assemblée générale à examiner et réévaluer le rôle et les fonctions du Conseil. De toute façon, seule l'Assemblée générale peut adapter les organes existants à la situation nouvelle et définir leur rôle et leurs fonctions, surtout par rapport à des organes de création récente. La tâche est double: premièrement, il faut prendre des mesures pour réduire le nombre des fonctions secondaires du Conseil, afin qu'il puisse se consacrer au travail le plus important; deuxièmement, il faut définir la position de la Conférence sur le commerce et le développement et ses fonctions de coordination dans les domaines qui relèvent de sa compétence.

47. La délégation algérienne est, comme d'autres, quelque peu déçue des résultats de la première moitié de la Décennie du développement et espère que les pays développés intensifieront leurs efforts pour que se réalisent les aspirations des pays en voie de développement.

48. Il faudrait intéresser davantage l'opinion publique aux activités du Conseil et faire mieux connaître dans le monde le travail accompli dans le cadre du PEAT ainsi que par le Fonds spécial et les institutions spécialisées. L'efficacité et le prestige de l'ONU y gagneraient si, sous l'autorité de l'Assemblée générale, le Conseil, la Conférence sur le commerce et le développement et les institutions spécialisées resserraient leur collaboration en vue de résoudre les problèmes économiques internationaux dans l'intérêt des pays en voie de développement.

49. M. VIAUD (France) déclare que le débat annuel du Conseil sur les problèmes de la coordination doit être une

occasion de passer en revue les activités des organisations internationales dépendant des Nations Unies et de les orienter vers les secteurs où le besoin d'une action concentrée se fait le plus sentir. La fonction de coordination du Conseil devient de plus en plus importante, en même temps qu'il devient plus difficile au Conseil de s'en acquitter, en raison du grand nombre d'activités nouvelles qui sont entreprises. On est donc amené à se demander si le Conseil dispose des instruments de coordination dont il a besoin, s'ils sont convenablement utilisés et enfin si le Conseil lui-même a bien compris le rôle qui est le sien dans un ensemble institutionnel dont l'efficacité dépend de l'existence d'un organe régulateur central.

50. La présence des chefs des secrétariats des institutions spécialisées aux sessions du Conseil permet à ce dernier d'entendre le compte rendu de leurs activités et de faire le point des chevauchements ou des lacunes qui caractérisent l'action internationale. C'est ainsi que le Conseil a appris avec satisfaction la décision prise par les institutions spécialisées et les organisations internationales de joindre leurs efforts dans certains domaines; à l'inverse, cependant, la description faite par le Directeur général de l'UNESCO à la 1375^e séance amène le Conseil à se demander si l'éducation jouit dans les programmes de l'ONU et des institutions spécialisées de la priorité qui lui revient. A la même séance, le représentant des Etats-Unis a attiré l'attention du Conseil sur les problèmes économiques que pose l'extension des villes et les misères cachées qu'elle entraîne. Il faut espérer que le Comité de coordination du Conseil sera en mesure d'approfondir ces questions et de formuler des propositions sur les mesures qu'elles requièrent.

51. A cette coordination directe exercée par le Conseil s'ajoute la coordination indirecte résultant de l'action des organes subsidiaires du Conseil, auxquels participent les institutions spécialisées. Par exemple, la création du PEAT et, plus récemment, celle du Fonds spécial obligent les organisations participantes à travailler ensemble et à subordonner leurs objectifs propres aux exigences des plans de développement des pays bénéficiaires. Le même phénomène pourrait se produire à propos de l'industrialisation, à laquelle un grand nombre d'organisations s'intéressent. Un autre exemple de coordination consentie mais encore hésitante est celle que commencent à révéler les travaux du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement. Un certain nombre d'institutions spécialisées sont intéressées aux travaux de ce Comité et ce dernier devrait les aider, ainsi que d'autres organisations internationales, à résoudre les problèmes qui se posent et à définir les priorités sans lesquelles un si vaste domaine ne pourrait être exploré.

52. Il semble, par conséquent, que le Conseil dispose des instruments nécessaires à l'exercice d'une coordination efficace. Malheureusement, le temps consacré aux véritables travaux de coordination est insuffisant, et le Comité de coordination n'a que quelques semaines pour épuiser un ordre du jour particulièrement chargé. C'est pourquoi le représentant de la France pense que ce Comité devrait se réunir, comme il l'a déjà fait plusieurs fois dans le passé, avant l'ouverture de la session d'été du Conseil, en vue de régler les questions mineures, puis de

nouveau après la discussion générale en séance plénière, pour aborder les problèmes plus importants de la coordination. Une autre formule consisterait à créer un organe restreint chargé de préparer la session d'été et qui travaillerait sur le rapport du CAC, préparé au moins six semaines d'avance. Le Comité spécial de coordination pourrait jouer ce rôle mais, comme M. Viaud l'a dit à la 1368^e séance, le Conseil pourrait, s'il le désirait, créer un organe plus représentatif. Ce comité spécial travaillerait en étroit accord avec le CAC, dont on ne saurait trop louer l'action en faveur du développement des relations de travail entre les institutions spécialisées. Le représentant de l'Irak a suggéré que des représentants de gouvernements soient désignés par le Conseil pour participer aux réunions du CAC. L'idée mérite d'être examinée. On pourrait également envisager une formule associant le CAC et l'organe spécial qui serait créé par le Conseil pour l'exécution de certaines tâches. Au surplus, depuis deux ans le Bureau du Conseil se joint au CAC pour préparer la session d'été du Conseil; cette pratique mériterait d'être rendue plus systématique et plus fréquente.

53. Les suggestions et les remarques qui précèdent visent non pas le principe même de la coordination, admis par tous, mais les méthodes suivies pour permettre au Conseil de s'acquitter de ses responsabilités dans ce domaine. Ces méthodes sont manifestement dépassées par l'extension considérable des activités internationales.

54. Comme l'expérience l'a prouvé, il n'est de meilleure méthode, en cas d'incertitude sur les fonctions d'un organe des Nations Unies, que de se référer à la Charte; les attributions du Conseil y sont définies par les Chapitres I, IX et X. A l'origine, le Conseil se trouvait investi d'une double mission, frayer les voies de la coopération mondiale sur le plan économique et social et coordonner l'activité des organismes techniques spécialisés. Ces deux fonctions étaient complémentaires; dans la pratique, cependant, le Conseil a été amené à consacrer l'essentiel de ses efforts à la recherche de solutions au problème du sous-développement, orientation qui a été encore accentuée par le lancement en 1961 de la Décennie du développement. Ce faisant, le Conseil a contribué à la prise de conscience universelle de l'importance de ces problèmes pour le maintien de la paix et l'amélioration du niveau de vie des populations. Toutefois, le Conseil s'est heurté à un obstacle — l'autonomie des institutions spécialisées — et il en est résulté une limitation de plus en plus grande de ses possibilités d'intervention. Parallèlement, en ouvrant de nouveaux domaines à l'action internationale, le Conseil a été conduit à créer de multiples organes subsidiaires qui, bien que formellement placés sous son autorité, ont néanmoins acquis à leur tour une large autonomie d'action: ce sont le PEAT, le Fonds spécial, le FISE, le Haut Commissariat pour les réfugiés, le Centre de développement industriel, etc. Chaque nouvelle création s'est accompagnée pour le Conseil d'un certain rétrécissement de son domaine d'action directe, qui n'a pas été compensé par un gain d'influence correspondant sur les activités des organes créés. L'institution de la Conférence sur le commerce et le développement a constitué une étape particulièrement marquante de ce processus, qui explique la double tendance du Conseil à s'intéresser à des problèmes mineurs qui ne sont traités par aucun autre organe

et à multiplier ses efforts en vue de la coordination d'actions de plus en plus dispersées.

55. Ce n'est que par une comparaison constante des programmes et des moyens que le Conseil parviendra à concentrer l'action des organisations internationales sur les tâches prioritaires de la lutte pour le développement. Mais la notion de priorité mériterait d'être mieux définie; l'efficacité des organisations internationales aurait pu être meilleure si, au moment de s'engager dans des domaines nouveaux, on avait en même temps indiqué les secteurs où l'urgence était moindre.

56. La condition préalable à toute tentative de coordination est une claire connaissance des activités qu'il s'agit de coordonner. Or, ce n'est qu'en 1963 que l'on est convenu d'adopter une classification type des activités économiques et sociales des organismes des Nations Unies. La classification fonctionnelle des activités retenue aux fins de la Décennie a introduit un élément de comparabilité dans les activités de l'ONU et des institutions spécialisées en mettant en lumière celles qui contribuent directement à la lutte contre le sous-développement. Il faudrait évidemment que la voie tracée fût suivie dans la pratique, notamment par les institutions spécialisées dans la présentation de leurs rapports au Conseil.

57. Comme il l'indique au paragraphe 85 de son trente et unième rapport (E/4029), le CAC n'a pas pu retenir la suggestion faite par la France à la trente-septième session du Conseil, tendant à obtenir des institutions spécialisées une présentation uniforme des budgets. Au lieu de cela, seuls les renseignements mentionnés au paragraphe 86 du rapport précité seraient fournis au Conseil. La délégation française reste cependant convaincue que sa demande était juste et elle insiste auprès du Conseil pour qu'il veuille bien préciser les modalités d'application de la formule proposée, notamment le choix des différentes rubriques à inclure dans les futurs rapports.

58. La délégation française se félicite de la décision d'envoyer au Chili et en Thaïlande une mission d'experts qui sera chargée de procéder à un examen critique des activités d'assistance technique des Nations Unies, et elle relève que le rapport annuel du BAT (E/4021 et Add.1 à 3) donne un aperçu intéressant des difficultés rencontrées par les représentants résidents dans l'exécution de leurs tâches. Le même travail d'évaluation pourrait être entrepris par le Fonds spécial à propos de quelques projets révélateurs de son action.

59. Pour exercer convenablement sa tâche de coordonnateur, le Conseil doit pénétrer dans le détail des programmes en vue de concentrer ses moyens d'action sur les secteurs prioritaires. A cette fin, il semblerait que la proposition formulée par la délégation française concernant la présentation uniforme des budgets des institutions spécialisées pourrait être complétée par une autre sur l'élaboration de programmes biennaux dans les domaines où convergent l'action de l'ONU et celle des institutions spécialisées. La tâche du Conseil serait considérablement facilitée s'il pouvait orienter l'action des organisations internationales sur un laps de temps plus long que celui de l'année civile. M. Viaud souhaite que le CAC se penche sur ce problème et soumette des recommandations au Conseil.

60. Le Conseil devrait aussi déterminer l'ordre de priorité que chaque institution spécialisée doit se fixer. La délégation française estime que, dans les circonstances actuelles, l'accent doit être mis sur les problèmes de l'éducation, sur le développement industriel des pays en voie de développement et ses aspects sociaux, sur l'utilisation de la science et de la technique aux fins du développement, enfin sur l'utilité de la planification et de la prévision économique pour les pays sous-développés. Tous ces domaines figurent dans les programmes des diverses institutions; c'est donc à l'intérieur de ces programmes et sans en bouleverser la structure qu'un ordre de priorité semblable pourrait être établi autour des activités fondamentales dont dépend le progrès économique. Un grand nombre d'institutions spécialisées et d'organisations internationales pourraient de la sorte s'occuper en même temps de problèmes spécifiques. Etant donné que l'on n'a pas encore suffisamment exploré les avantages que la planification et la prévision économique apporteraient aux

pays en voie de développement, M. Viaud suggère qu'en 1966 le CAC soumette au Conseil des propositions sur les recommandations qu'il conviendrait d'adresser non seulement au Centre des projections et de la programmation économiques de l'ONU mais aussi aux institutions spécialisées et aux instituts régionaux de développement, en vue d'organiser des travaux de recherche coordonnés dans ce domaine.

61. Les mesures générales dont le représentant de la France vient d'esquisser les grandes lignes tendraient à la fois à engager le Conseil dans un processus d'approfondissement critique et technique des activités de ses organes subsidiaires et des institutions spécialisées en matière de lutte pour le développement, pour dégager de cette analyse des directives d'application générale ou concrète qui pourraient donner une impulsion nouvelle aux activités de ces organes et institutions.

La séance est levée à 13 h 15.